

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 23 août 2023 à 14 h 30  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement  
Craig Sauvé, conseiller de ville  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement (par délégation)  
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics  
M. Jean-François Ariano-Lortie, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social (par délégation)  
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 14 h 41.

10.01

---

**CA23 22 0253**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 août 2023, à 14 h 30**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

**ET RÉSOLU :**

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 août 2023, à 14 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**Période de commentaires des élus**

Aucun commentaire.

10.03

---

**Période de questions et commentaires du public**

Aucune question.

10.04

---

**CA23 22 0254**

**Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour des services en contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, au montant de 421 613,33 \$ / Autoriser une dépense totale de 463 774,66 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public 212340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin (dossier 1238673004)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale pour le projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 421 613,33 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212340 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense additionnelle de 42 161,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,31 % par le Service de l'eau, à 37,58% par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à 14,11% par le Service des infrastructures et du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1238673004

---

**CA23 22 0255**

**Octroyer une contribution financière de 12 460,89 \$ à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du projet « Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal » / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1238532003)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 12 460,89 \$ à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du projet « Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal »;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1238532003

---

**CA23 22 0256**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement (dossier 1239243001)**

Vu les articles 291, 291.1 et le paragraphe 5o de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

Vu les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Considérant que l'arrondissement souhaite limiter les nuisances pour la qualité de vie de ses résidents;

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1239243001

---

### CA23 22 0257

#### Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public - août 2023 (dossier 1236748009)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1°), (3°)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1236748009

---

### Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

---

À 14 h 46, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2023.

---

Initiales Daphné Claude